



Déclaration liminaire Groupe de travail Action Sociale du 5 novembre 2015

Ce groupe de travail sur les conventions entre l'Etat et les Associations se tient trois semaines après la présentation au CTM du projet de loi de Finances pour l'année 2016.

Après les suppressions d'emplois, les restructurations de services, le blocage de la valeur du point d'indice et des rémunérations, l'effondrement des promotions internes, les Ministres s'attaquent à l'action sociale, jusqu'alors préservée.

Pour les Fédérations syndicales c'est un exemple supplémentaire de l'instrumentalisation de la contrainte budgétaire au nom de l'exemplarité des Ministères économiques et financiers (MEF) dont les agents font une fois de plus les frais.

Nous ne pouvons accepter l'amputation du budget de l'action sociale de 28 millions d'euros sans compter la réserve de précaution et autres gels.

Nous n'acceptons pas l'annulation de la subvention 2016 à l'association ALPAF. Cela démontre le peu de cas que les Ministres font de la question du logement alors que c'est une préoccupation majeure pour les agents et en particulier ceux en première affectation.

L'avenir d'une action sociale construite depuis 1989 par et pour les agents est remis en cause ainsi que toutes les prestations dont ils peuvent bénéficier.

Par là même les Ministres ne font aucun cas des besoins des agents en prenant une décision budgétaire inique.

Par ailleurs les Fédérations des Finances font le constat d'une absence totale de dialogue social, tant de la part des Ministres que du Secrétariat Général.

Lors du CTM, le ministre a brouillé volontairement les pistes en ne remettant aucun document chiffré et en laissant entendre que le budget d'action sociale ne serait réduit que de 12 millions du fait de la réserve et du gel.

Dans son communiqué du 14 octobre, le Secrétariat Général a tenté de noyer le poisson en annonçant un budget de 155 millions d'euros et omis de préciser que ce montant incluait le budget de la santé et de la sécurité au travail.

En outre, la Présidente d'ALPAF, la trésorière et autres responsables de l'association, étaient informés, bien en amont du CTM, de la suppression de la subvention à l'ALPAF alors que le vice-président, membre du comité de direction d'ALPAF, était tenu dans l'ignorance. Les Fédérations jugent inqualifiable ce comportement de la part de l'Administration qui est lourd de conséquences et qui met gravement en péril le fonctionnement même des associations et leur autonomie.

Cet acte autoritaire est un déni de démocratie. Il corrobore les termes mêmes des conventions d'objectifs et de moyens 2016/2018 entre l'État et les associations. Cette politique systématique de régression et d'insécurité sociales faite dans le plus grand mépris constitue une véritable atteinte à la dignité des agents.

En réduisant les subventions, les MEF cherchent à asphyxier les associations et à réduire de fait les prestations au bénéfice des agents

Avec un tel budget de pénurie,

Quel avenir pour les prestations d'action sociale ?

Quel avenir pour les colonies de vacances d'EPAF ?

Quelles seront les propositions de vacances familles ?

Quel avenir pour les prestations logement quand la subvention à ALPAF est supprimée ?

Quel avenir pour la restauration collective et l'AGRAF en particulier ?

En 2015, nous avons assisté à une véritable spoliation de 2 millions d'euros au détriment de l'association ALPAF.

En 2015 également les MEF ont dépouillé, sans la moindre concertation, de 2 millions d'euros les associations en leur facturant les loyers de sièges qu'elles n'avaient pas choisis.

Pour 2016, le Secrétariat Général s'était engagé à renégocier les loyers de l'immeuble VALMY.

Résultat de cette brillante négociation : une augmentation de 16% !

Les MEF ont pris une décision sans précédent à l'action sociale, celle de réduire de façon drastique son budget.

Toutes ces mesures ont été prises unilatéralement, avec le plus grand mépris pour les agents.

Elles s'inscrivent dans la droite ligne de l'attitude inacceptable du Premier Ministre mettant en œuvre un accord minoritaire concernant les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations.

Les Fédérations des Finances font le constat d'une rupture totale du dialogue social du fait de la seule responsabilité de l'Administration.

Il s'agit là d'un déni de démocratie sociale.

Pour tous ces motifs, les Fédérations des Finances Solidaires, CGT, FO, CFDT et CFTC/UNSA ne participeront pas au groupe de travail du 5 novembre 2015, les conditions d'un dialogue social réel et constructif n'étant pas réunies